

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 168

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Verquières - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.66**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 30 janvier 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2019) avec la commune de Verquières pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 2.169.890 € HT pour une subvention totale de 1.735.912 €.

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 400.000 € pour un programme de travaux de 500.000 € HT, lors de la Commission Permanente du 30 janvier 2015.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Verquières pour la tranche 2016 du contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2019) faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2015, à savoir :

- Projet d'aménagement route de Cabannes et Place des Frênes :
 - Abandon de la tranche 2015 pour un montant de 400.000 € HT,
 - Diminution de la dépense subventionnable de la tranche 2016 estimée désormais à 150.365 € HT.
 - Création d'une tranche 2017 pour une dépense subventionnable de 600.000 € HT.
- Acquisition d'un terrain et création d'un parking : le projet est regroupé sur la tranche 2016 du contrat pour une dépense subventionnable totale de 250.000 € HT.
- Salle polyvalente (mise aux normes et réfection) : report de la tranche 2016 sur la tranche 2017.
- Réfection de l'église Saint-Veredème : report de la tranche 2016 sur la tranche 2017.

Ces modifications sont sans incidence financière sur l'équilibre général du contrat.

Les opérations inscrites au titre de la tranche 2016 sont les suivantes :

- AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE CABANNES ET DE LA PLACE DES FRENES

La commune souhaite réhabiliter la Route de Cabannes (depuis la Place de la mairie jusqu'à l'intersection avec l'impasse de la Cardeline) et la Place des Frênes, de façon à concilier circulation, stationnement, sécurité des piétons et embellissement du village.

Le projet comprend la reprise de chaussée, la création de places de stationnements et de cheminements, la pose de ralentisseurs, la réfection de l'éclairage, la pose de mobilier urbain et un aménagement paysager.

Le montant de l'opération, prévue en 2016 et 2017, s'élève à 750.365 € HT, dont 150.365 € HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 600.292 €, dont 120.292 € pour la tranche 2016.

- CREATION D'UN PARKING (ACQUISITION FONCIERE ET TRAVAUX)

La commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée A n°591 située 11 impasse du Mistral, d'une superficie de 523 m². Un parking sera ensuite créé sur cet espace, afin de désengorger les voies des lotissements situés de part et d'autres de ce terrain.

Le montant de l'acquisition et des travaux d'aménagement du parking, prévus en 2016, s'élèvent à 250.000 € HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 200.000 €.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2016 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 400.365 € HT, réparti comme suit :

- Rte Cabannes et place des Frênes 150.365 € HT
- Création parking 250.000 € HT

TOTAL	400.365 € HT
-------	--------------

L'échéancier actualisé est le suivant :

- 2015	100.000 € HT
- 2016	400.365 € HT
- 2017	919.525 € HT
- 2018	450.000 € HT
- 2019	300.000 € HT
.....	_____
TOTAL	2.169.890 € HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 320.292 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Verquières, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 320.292 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2015/2019, soit une dépense subventionnable de 400.365 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de Verquières la convention de partenariat (avenant n°1 au contrat départemental) définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 1.735.912 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2015 – 10127U au profit de la commune de Verquières, en application de la délibération 105 du 30 janvier 2015.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

